

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.
 BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
 Six mo's, — . . . 10 — — 13 —
 Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 9 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 18 minutes du matin, Poste.
 9 — 04 — — Omnibus.
 4 — 35 — — soir, Express.
 6 — 56 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 07 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
 7 — 52 — — Omnibus-Mixte.
 9 — 50 — — Express.
 5 — 47 — — soir, Omnibus.
 9 — 57 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
 Dans les réclames 30 —
 Dans les faits divers 50 —
 Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Le *Botschafter* revient sur la proposition du congrès européen. Il applaudit toujours la pensée élevée qui a inspiré cette résolution à l'Empereur, mais il signale les causes qui lui semblent devoir en empêcher la réalisation. L'Empereur Napoléon, étendant à l'Europe la pensée de l'empereur François-Joseph, a, dit-il, invité les souverains de toutes les puissances à se réunir pour délibérer sur les intérêts européens. Et il considère qu'il est impossible d'assimiler les divers Etats de l'Europe aux Etats de la Confédération germanique; ils ne peuvent, selon lui, avoir, comme ces derniers, un grand intérêt commun qui les unisse.

Mais les souverains de l'Europe n'ont-ils pas un grand intérêt, commun à tous, un intérêt plus puissant, plus élevé que celui qui réunissait les souverains allemands à Francfort? Cet intérêt, nettement défini par la parole impériale, c'est la paix du monde.

Le journal autrichien objecte ensuite que l'Empereur a convoqué les souverains; et la réunion complète de ces têtes couronnées lui paraît inadmissible.

Mais l'Empereur n'a pas convoqué les souverains; il les a invités à se faire représenter par des plénipotentiaires.

On croit que la Prusse ne verrait aucun obstacle à adhérer au Congrès qui, ne devant, selon l'opinion répandue dans les cercles politiques de Berlin, que réviser ou sanctionner des faits accomplis depuis 1815, met hors de cause sa situation politique. M. de Bismark

serait prêt, assure-t-on, à conseiller au roi de prendre part au congrès en posant, comme condition, le maintien des traités de 1815, là où ils n'ont pas été modifiés ou violés.

Un journal de Berne, le *Bund*, se prononce pour la participation de la Suisse au Congrès. Il demande que la Suisse réclame, dans cette assemblée, la neutralité de la Savoie du nord, neutralité mal définie par les traités de 1815 et annulée par l'annexion de la Savoie à la France. (La France.)

Le *Morning-Post* montre les grands avantages du Congrès, s'il réussit, et ses dangers, s'il ne réussit pas. Le but réel du Congrès, c'est la Pologne; les considérations concernant seulement les traités ne sont que le but apparent. Si l'Europe, ajoute le *Post*, n'est pas décidée à la guerre en cas d'un refus de la Russie, le Congrès n'aura pas plus d'effet que les remontrances précédemment adressées au cabinet de Saint-Petersbourg. Les puissances qui prendront part au Congrès sont-elles prêtes à faire la guerre ou à rappeler leurs ambassadeurs, si la Russie ne cède pas? Avant d'entrer au Congrès, il faut aussi qu'elles examinent ce qu'elles veulent obtenir pour la Pologne.

Le *Times* dit qu'en approuvant l'émancipation de l'Italie et autres actes contraires aux traités, l'Angleterre n'approuve pas pour cela la suppression de la république de Cracovie, l'annexion de Nice et de la Savoie et la présence des Français à Rome. Pourquoi, dit le *Times*, devrions-nous acheter notre droit de siéger au Congrès par l'abandon de protestations consciencieuses? Nous ferions ainsi une

perte certaine contre un bénéfice douteux; cependant, ajoute la feuille anglaise, si la France et l'Autriche se montrent prêtes à respecter les traités en même temps que les faits accomplis, il n'y a pas de raison pour nous de ne pas entrer au Congrès. — Havas.

Un correspondant du *Phare de la Loire*, de Nantes, dit avoir reçu de Vienne une lettre où on lui apprend que l'empereur François-Joseph a fait un très-mauvais accueil au prince de Metternich venant prendre congé de l'empereur d'Autriche avant de partir pour Paris. François-Joseph aurait reproché à son ambassadeur de s'être trompé sur les intentions du gouvernement français et lui aurait même dit que le discours du 5 rompait l'entente entre les deux empires.

Il est clair que si le correspondant est bien informé, l'Autriche n'acceptera pas la proposition du Congrès.

— Une lettre de Vienne dit que l'Autriche, pour rendre le Congrès superflu, se déciderait à prendre les armes de concert avec la France en faveur de la Pologne; dans ce but, de grandes mesures militaires seraient exécutées en Galicie; dans le courant de ce mois, il entrerait dans cette province sept régiments de ligne et dix mille hommes de cavalerie, tous sur le pied de guerre. Si cette nouvelle est exacte, il est à craindre que la résolution de l'Autriche ne soit tardive, car maintenant, l'Empereur Napoléon ne se privera pas du plaisir de voir tous les souverains de l'Europe réunis à Paris. (Union de l'Ouest.)

On lit dans la France : Nous croyons savoir que les souverains auxquels l'Empereur a adressé des lettres identiques à celle qui a été insérée au *Moniteur*, sont ceux des pays suivants :

- Angleterre,
- Autriche,
- Confédération germanique,
- Espagne,
- Italie,
- Prusse,
- Rome,
- Russie,
- Turquie,
- Belgique,
- Danemark,
- Grèce,
- Pays-Bas,
- Portugal,
- Suède,
- Suisse.

On nous assure, en outre, que les quatre royaumes allemands : Bavière, Hanovre, Saxe et Wurtemberg, ont reçu également des lettres de l'Empereur, quoiqu'ils se trouvent, comme tous les autres souverains allemands, compris dans la Confédération germanique.

Le roi Guillaume a ouvert en personne à Berlin, le 9 novembre, les Chambres prussiennes.

Le discours royal exprime le vif désir que les dissidences survenues aient un terme, et il annonce un projet de loi tendant à déterminer les attributions du gouvernement dans le cas où la question du budget ne pourrait pas être définitivement réglée.

FEUILLETON.

LA REVENDICATION DE L'HONNEUR.

ROMAN HISTORIQUE

(Suite.)

VI. — LE COLLOQUE.

Trois mois se passèrent sans amener aucun incident nouveau.

Théodore Lesage n'avait pas reparu aux yeux de Jeanne, qui dépérissait à vue d'œil, depuis qu'elle avait appris que celui qu'elle aimait, était le frère de Rosaline...

— « Un mariage entre la fille de l'assassin et le frère de la victime. Horreur!... »

Telles étaient les paroles qu'il lui semblait entendre retentir à ses oreilles, lorsqu'elle évoquait l'image du jeune menuisier.

Jean Loysel était toujours au ban de l'opinion, et cela durait depuis quinze ans... Quinze ans de déshonneur, quinze ans de séquestration morale, non moins douloureuse que l'emprisonnement physique, car, pour être sans murailles palpables, la prison

invisible n'en est pas moins dure, étroite et gardée, jour et nuit, par des sentinelles vigilantes, armées de pied en cap, par les sentinelles de l'opinion.

On était alors au mois d'août, au temps de la moisson, — heure sacrée de l'année.

Une après-midi, par une chaleur accablante, Solange revenait du bois, fléchissant sous un énorme fagot, dont un homme eût eu sa charge; aussi la malheureuse était-elle obligée de s'arrêter tous les cinquante pas, pour reprendre haleine et faire trêve aux douleurs que lui causaient les rugosités des branches de son fagot, qui lui meurtrissaient les épaules.

La pauvre femme s'était arrêtée dans un chemin creux, bordé de haies d'aubépine. Derrière une de ces haies s'étendait une pièce de blé que l'on coupait alors.

Il était près de quatre heures, et les moissonneurs étaient en train de collationner, selon toute probabilité, car on n'apercevait personne sur les sillons et l'on entendait causer derrière la haie. Ce ne pouvaient être que les faucheurs; qui avaient choisi cette place pour être à l'ombre, car, bien que le soleil déclinât, la chaleur était très-grande.

Tout à coup les voix s'élevèrent de manière à être entendues des passants. La femme de l'ancien char-

retier ne prêta, d'abord, aucune attention à ce colloque, lorsque le nom de Jean Loysel, prononcé par les personnes placées de l'autre côté de la haie, la fit tressaillir.

A partir de ce moment, elle fut tout oreilles.

Quelques instants s'écoulaient, et l'entretien continuait, plus animé qu'auparavant.

— C'est fâcheux pour lui, articula une voix; mais il fallait que quelqu'un portât le paquet, et autant que ce soit lui... que d'autres.

— Que nous?...

— Arriver juste à point pour payer les pots cassés!...

— Tu veux dire le sang versé?

— Le sang versé, si tu veux... Je n'y tiens pas. Et puis cette coïncidence... Il a une hémorragie... Il rentre avec un mouchoir plein de sang...

— Et le rossignol perdu par toi et ramassé par lui?...

— Et trouvé dans sa poche par le maire!

— En présence de ces faits, la justice pouvait se tromper.

— Et elle s'est trompée.

— Et c'est heureux pour nous, car si nous avions été pincés, nous passions le goût du pain.

— C'est sûr. A propos...
 — Quoi?
 — Ce papier sur lequel tu avais fait nos comptes?
 — Je l'ai retrouvé.
 — Ah! tant mieux... J'en suis bien aise... Il faut le brûler, car il pourrait nous compromettre... Songe donc! le nombre des pièces d'or et d'argent volées par nous et surtout nos noms: Locharde, Marinel... Qu'avais-tu besoin de les écrire, comme si A et B ou des signes ne suffisaient pas...
 — C'est vrai: ce fut une faute.
 — Qui aurait pu nous coûter cher, si ce papier était tombé entre les mains de la justice.
 — Oui, mais il n'y est pas tombé et il n'est pas supposable qu'il y tombe maintenant. D'ailleurs, il y a quinze ans que le crime a eu lieu.
 — Le temps ne fait rien à la chose... On nous ferait aussi bien notre affaire maintenant qu'on nous l'eût faite alors.
 — Pour en revenir à ce papier, je partage ton avis et mon intention est bien de le jeter au feu; mais je désire que nous le brûlions ensemble, afin que tu ne puisses pas douter...
 — Tu m'aurais dit: J'ai allumé ma pipe avec, ça m'aurait suffi, car je croi- à ta parole comme tu crois

Le roi déclare qu'il ne pourrait, sans porter atteinte aux prérogatives les plus importantes de la couronne, accepter une solution qui ne garantirait pas le maintien de la nouvelle organisation de l'armée.

Le discours annonce un projet de loi modifié sur la durée obligatoire du service militaire.

Il dit que les recettes de 1862 présentent un excédant et qu'il en sera probablement de même pour 1863. Les budgets pour 1863-64 seront présentés à la Chambre. Le déficit apparent qui s'y trouve disparaîtra en 1865 par le nouvel impôt sur les propriétés foncières et les immeubles.

Le gouvernement s'efforcera d'assurer l'existence du Zollverein, tout en maintenant le traité de commerce conclu avec la France, et de régler prochainement les rapports commerciaux avec l'Autriche. Si l'exécution fédérale dans le Holstein venait à exiger de la part de la Prusse un déploiement de moyens extraordinaires, des propositions seraient faites aux Chambres.

Le discours du trône annonce des communications sur les délibérations relatives à l'acte de réforme fédérale.

« Nous sommes, dit le roi, à une époque troublée, peut-être au seuil d'un avenir bien plus troublé encore. C'est avec d'autant plus d'empressement que je vous adresse donc la demande de vous appliquer à la solution des questions intérieures avec la sérieuse volonté d'amener une entente. » — Havas.

Très-peu de représentants progressistes s'étaient rendus à la séance, les vieux libéraux et les féodaux étaient, au contraire, presque tous présents, ainsi que les membres de la Chambre des seigneurs.

La voiture du roi a traversé une foule silencieuse, qui a ensuite salué d'unanimes acclamations le prince royal.

Dans sa séance du 10, la Chambre des seigneurs de Berlin a décidé, à une faible majorité, qu'une adresse serait portée au roi. Le ministre de l'intérieur a ensuite présenté l'ordonnance sur la presse du 1^{er} juin, avec un projet de loi introduisant de légères modifications dans la législation qui régit actuellement la presse prussienne. Il a déclaré que cette ordonnance n'avait été octroyée que provisoirement, mais il a ajouté, d'un autre côté, que l'avis du gouvernement était qu'elle devait rester en vigueur, jusqu'à ce que la situation fût revenue à l'état normal. Comme on le voit, la pensée qui gouverne la Prusse tourne toujours dans le même cercle vicieux; elle semble toujours répondre au pays qui demande des réformes: J'écouterai vos vœux et vos aspirations quand vous aurez cessé de me les exprimer. (La France).

Le *Bostchaster* annonce que la Prusse a adressé à l'Autriche sa réponse à la note qu'elle

a reçue au nom des Etats représentés à la conférence de Nuremberg. D'après ce journal, le cabinet de Berlin maintient les trois conditions qu'il a préalablement posées: le veto, la parité et le Parlement issu d'élections directes. (Idem.)

Mardi a eu lieu l'ouverture des Chambres belges. Le roi a prononcé un discours qui porte uniquement sur les intérêts particuliers du royaume. Il a d'abord constaté la bonne situation des finances; puis il a annoncé plusieurs projets de lois qui seront soumis aux Chambres; ils ont pour but d'augmenter le nombre des écoles primaires, d'étendre la décentralisation administrative, et surtout de favoriser le développement industriel de la Belgique. (Idem.)

Le *Dziennik*, journal officiel russe à Varsovie, publie le discours de l'Empereur Napoléon mais avec de nombreux changements. Le passage notamment où il est dit que les traités sont *foulés aux pieds* par la Russie à Varsovie, est modifié ainsi qu'il suit: « et la Russie ne les respecte pas à Varsovie. » La phrase: « les traités de 1815 ont cessé d'exister » est ainsi changée: « les traités de 1815 ont cessé d'exister presque partout. »

On mande de Cracovie, 10 novembre:

Le terrorisme russe augmente en Pologne. Les journaux de Saint-Petersbourg, du 4, publient des instructions draconiennes adressées par le général de Berg aux commandants militaires dans le royaume. A Szekociny, le colonel russe a ordonné aux paysans d'arrêter les suspects sous peine de voir incendier les villages.

Le propriétaire Markowski a été fusillé par ordre du général Mourawieff.

Une dépêche de Varsovie et le *Journal de Dresde* annoncent la défaite du détachement polonais commandé par Czachowski. Le combat a eu lieu le 6 novembre dans le gouvernement de Radom, et Czachowski, couvert de blessures, a été fait prisonnier et transporté à Radom, où il est mort. — Havas.

La *Gazette de Madrid* publie des nouvelles détaillées sur la situation de Saint-Domingue jusqu'au 2 octobre. Les Espagnols ont repris partout l'avantage. Des renforts leur sont parvenus, et des opérations ont dû commencer dans la province de Cibao, qui est le foyer de la rébellion.

Le *Moniteur* publie des nouvelles du Mexique qui confirment les renseignements que nous avons déjà donnés. Les deux faits principaux qui s'en dégagent sont: l'organisation par le général Bazaine d'un corps composé de 12 bataillons de 500 hommes d'infanterie, de

6 escadrons de cavalerie et de deux batteries d'artillerie, pour se rendre à Queretaro et, de cette ville, à San-Luis-Potosi, siège du gouvernement de Juarez; et le départ du maréchal Forey qui, ainsi que nous l'avons dit, se rend en France sur le *Panama*, en passant par New-York.

Le *Moniteur* publie une correspondance de Mexico du 10 octobre, dans laquelle on raconte les démonstrations qui ont eu lieu à l'occasion du départ du maréchal Forey.

On y signale aussi les mesures importantes prises par le conseil de régence, qui poursuit son œuvre de réorganisation, tandis que nos soldats, admirablement secondés par les troupes indigènes, renversent ce qui est encore debout de la puissance de Juarez.

La situation de l'ex-président paraît être des plus critiques; l'occupation française rencontre chaque jour de nouvelles adhésions, parmi lesquelles il faut noter celle de la ville de Perote, qui occupe une position stratégique fort importante sur la route nord de Mexico à la Vera-Cruz. Chaque jour aussi le désordre augmente dans les provinces qui subissent encore la domination de Juarez. Les bandes juaristes se livrent à des exactions inouïes et l'indignation que soulève leur conduite aura bientôt ramené à l'intervention française les Mexicains qui, par un faux sentiment de patriotisme, tiennent encore pour Juarez.

La discorde règne toujours parmi les chefs; Comonfort, Lerdo, Uruga et Doblado ne peuvent arriver à s'entendre, et le bruit s'accrédite déjà que plusieurs d'entre eux sont sur le point de reconnaître le gouvernement de la régence.

M. Romero, représentant de Juarez, a eu une entrevue avec le président Lincoln. Le *Courrier des Etats-Unis* contient une appréciation détaillée de leur entretien et les paroles échangées indiquent une grande réserve de la part du chef du gouvernement de Washington, qui ne s'est pas engagé, même indirectement, à soutenir la cause de Juarez.

Cette entrevue n'a, en résumé, aucune portée politique. (La France.)

On lit dans la *France*:

Le Corps-Législatif a continué, dans sa séance de mardi, sans incident notable, la vérification des pouvoirs non contestés. Le nombre des députés admis est actuellement de 201. Il reste donc 82 élections à vérifier. Celles qui ne donnent lieu à aucune objection sérieuse ont été vérifiées mercredi. La Chambre doit fixer en même temps le jour où commencera la discussion des élections contestées.

Lorsqu'on lit dans le *Moniteur* la longue série des rapports consacrés à l'immense majorité des élections, on est forcé de reconnaître que les opérations électorales se sont généralement accomplies avec ordre et régularité.

Les honorables rapporteurs des élections non contestées ne se font pas faute, d'ailleurs, de relever jusqu'aux moindres faits qui, sans être de nature à influencer sur le résultat des opérations électorales, pouvaient paraître d'une régularité douteuse.

Une observation de M. Marie a fait encore ajourner une élection, celle de M. le baron de Bussièrre, nommé dans la 1^{re} circonscription du Bas-Rhin. M. de Bussièrre est à la fois administrateur de chemin de fer et directeur de la Monnaie à Paris. Il s'agissait de savoir s'il ne devait pas, en cette dernière qualité, être considéré comme fonctionnaire public. Le bureau, chargé d'examiner son élection, s'était prononcé à l'unanimité pour la négative.

M. Marie ayant objecté que c'était là une question sérieuse qui ne pourrait être tranchée qu'après examen, M. Schneider, qui présidait la séance, a pensé, comme M. de Morny, qu'il fallait éviter toute espèce de surprise, et il a prononcé, après avoir consulté la Chambre, l'ajournement de l'élection.

L'élection de M. le duc de Marmier, dans la Haute-Saône, a été également ajournée sur une observation de M. le vicomte Clary, et sur le désir exprimé par l'honorable député lui-même.

La Chambre a reconnu qu'aucune incompatibilité légale n'existait entre les fonctions d'administrateur de chemin de fer et le mandat de député.

La question, sous ce rapport, est tranchée d'une manière définitive. Mais il s'est présenté deux nouveaux cas d'incompatibilité qui ne paraissent pas devoir être résolus avec la même unanimité.

Le premier a été soulevé, en séance publique, par M. Marie, comme nous venons de le voir, à l'occasion de l'élection de M. le baron de Bussièrre; le second aurait été soulevé au sein du 6^e bureau par MM. Marie et Picard, à propos de l'élection de M. le marquis d'Havrincourt, chambellan de l'Empereur.

La question serait posée en ces termes: Un chambellan de l'Empereur, qui est rétribué par la liste civile, est-il fonctionnaire public?

La *Patrie*, à qui nous laissons la responsabilité de ses renseignements, rapporte que la majorité du bureau se serait prononcée pour l'incompatibilité.

Sous la précédente législature, ni la qualité de directeur des monnaies, ni celle de chambellan de l'Empereur n'avaient été jugées incompatibles avec le mandat de député.

Nouvelles Diverses.

Le bruit qui s'est fait depuis un mois autour du *Géant* et de son illustre capitaine Nardar, commence à s'apaiser, le *Géant* vient de traverser la Manche, en steamer, comme un simple voyageur. Mais voici que l'on commence

à la mienne.

— Et c'est cette croyance réciproque qui fait notre sécurité, car si l'un de nous avait douté de l'autre, il aurait fini par le vendre, et ça n'eût pas été gentil de sa part... sans compter qu'il se serait préparé du fil à retordre, car une vengeance en appelle une autre... Et c'est juste.

— Ça n'est pas moi qui dirai le contraire.

— Que fais-tu ce soir?

— Rien.

— Alors viens à la maison, vers neuf heures, nous brûlerons la chose contradictoirement.

— Tu es sûr de retrouver tout de suite le papier.

— Il est sur la cheminée.

— Va pour neuf heures.

— Pas après, au moins?

— Sois tranquille, on sera exact.

Solange était restée immobile, les yeux fixes et retenant son souffle... La pauvre femme croyait rêver, et elle craignait de faire évanouir le rêve que Dieu lui envoyait.

Revenue au sentiment de la réalité, une autre crainte l'arrêta, crainte aussi puissante que la première. Elle craignait que les assassins ne vissent à s'apercevoir de sa présence et à mettre un obstacle

au projet qui venait de surgir en son esprit de s'emparer du papier révélateur.

Quelques minutes s'écoulèrent.

Une ombre se projeta alors sur le chemin et disparut tout à coup... puis il se fit un silence de mort, silence troublé un instant par quelques paroles sourdes... Un des interlocuteurs sauta ensuite dans le chemin, comme s'il eût voulu le traverser et passer dans le champ voisin.

— C'est vous Solange, s'écria l'homme, en feignant d'apercevoir la première fois, la boisère.

— C'est moi, maître Marinel, répondit la femme de Jean, de son ton de voix habituel et sans laisser percer sur sa figure la plus légère émotion.

— Vous paraissez bien chargée, ajouta Marinel.

— Oui.

— Je ne voudrais pas être obligé de porter votre fagot.

— Que voulez-vous...

— Vous devez vous reposer souvent?

— Tous les cent pas.

— Et sans regarder la longueur du temps?

— C'est vrai.

— Il y a longtemps que vous vous reposez ici?

— Il doit y avoir dix minutes, s'il n'y a pas plus...

— Elle n'a rien entendu, pensa Marinel, car elle n'aurait pas manqué de dire qu'elle venait d'arriver... Au surplus, il y a un moyen de s'assurer si elle a entendu...

Et il reprit, haut:

— Vous gagneriez plus d'argent à exercer votre état de sage-femme?

— Oh! oui et j'aurais bien moins de mal.

— C'est fâcheux pour vous, pauvre femme d'en être réduite là...

— S'il n'y avait que moi... Mais nous sommes trois à la maison, et la vie est chère.

— A qui le dites-vous! On ne pourra bientôt plus approcher d'aucune denrée, pas même des pommes de terre.

— Elles augmentent tous les jours, c'est vrai.

— A propos, vous devez savoir vacciner?

— Oui. C'est là un art qui s'apprend maintenant avec la profession de sage-femme.

— Il n'en a pas toujours été ainsi.

— C'est exact.

— J'ai connu des sages-femmes qui ne savaient pas vacciner.

— Il s'en trouve encore quelques-unes; mais de moins en moins.

— S'il en est ainsi, vous me vaccinerez bien mon petit dernier.

— Je suis à vos commandements, maître Marinel.

— Eh bien! venez ce soir à la maison... à neuf heures. Je serai rentré et je ne serai pas fâché d'assister à l'opération, car je n'ai jamais vu vacciner...

— Ça vous paraîtra drôle?

— Non.

— Eh bien! à neuf heures.

— Au revoir, Solange.

— Sans adieu, maître Marinel.

Et l'assassin passa dans le champ voisin, vers lequel il avait paru, tout d'abord, se diriger.

Solange continua son chemin et fut bientôt hors de vue.

Marinel revint alors dans le chemin d'où il était parti, et reprit son entretien avec Lochard.

— Tu as entendu, lui dit-il?

— Tout.

— Elle ne sait rien.

— C'est là une question.

— Je te dis qu'elle ne se doute de rien... Elle se serait trahie... d'une manière ou d'une autre.

— C'est égal, je crois qu'il eût été plus prudent de lui faire son affaire... en douceur...

à parler d'une application bien plus curieuse de l'art aérostatique.

Il ne s'agit de rien moins que de la prochaine installation d'un omnibus aérien qui ira de la place du Carrousel au bois de Boulogne. Le ballon, scrupuleusement décrit par M. Victor Meunier dans son *Courrier des sciences et de l'industrie*, a de cinq à six fois le volume de *Géant*; il portera deux cent cinquante personnes, et pourrait aisément en porter davantage; son diamètre est de 40 mètres et sa capacité de 33,500 mètres. — Sa force ascensionnelle sera égale à sa capacité, soit de 33,500 kilogrammes; en déduisant le poids de la nacelle et de tous les engins, il restera une force disponible de 16,000 kilogrammes, suffisante pour enlever deux cent cinquante personnes, comptées à 64 kilogrammes l'une.

La ligne de parcours sera jalonnée, de cent mètres en cent mètres, de poteaux en mélèze ou en sapin rouge du Nord, armés en tête d'un système de poulies sur lesquelles courra en double un câble en fil d'acier qui s'enroulera alternativement autour de deux grands cylindres mus par une machine à vapeur de 400 chevaux. Sur ce câble moteur sera attaché le câble remorqueur, qui est fixé au ballon.

Ce projet, dû à la collaboration de M. Moreau et d'un ingénieur éminent, M. Jules Séguin, paraît très-sérieux et serait réalisé dès le mois de mars prochain. C'est le touage appliqué à la navigation aérienne.

— Des expériences curieuses ont eu lieu cette semaine au polygone de Valence (Drôme). Il s'agissait des boulets à feu destinés à empêcher les travaux de nuit d'une armée ennemie. Ces boulets éclairent en sortant de la pièce et projettent une lumière éclatante à 200 mètres au moins du point où ils sont lancés.

Lettre importante à tous.

La Chapelle, Paris, 1 décembre 1862.

Monsieur, — Pendant huit mois, j'avais des vomissements journaliers et des coliques horribles, mauvaises digestions, insomnies; j'ai dépensé neuf cents francs en médecines, et, loin d'y trouver des soulagements, je dépérisais à vue d'œil, ayant perdu 40 livres de chair; sans espoir de guérison, je commençai il y a huit jours à prendre la *Revalescière* Du Barry. Dès les premiers repas de cette délicieuse farine de santé, les vomissements et coliques cessèrent, le sommeil revint et ma digestion se fait maintenant à ma plus grande satisfaction. — FRANÇOIS SILVAIN, 4, rue Jean-Robert. — MAISON DU BARRY, 26, PLACE VENDÔME, PARIS; 77, REGENT STREET, LONDRES; et 12, RUE DE L'EMPEREUR, BRUXELLES. — En boîtes de 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 1/2 kil., 16.; 6 kil., 32 fr.; 12. kil., 60 fr. Contre bon de poste. — Dépôts à Saumur, chez MM. A. PIE fils, droguiste; DAMICOURT, pharm.; PASQUIER, pharm.; COMMON, rue St-Jean, 23; PERDRIAU, place de la Bilange, et les premiers Pharma-

ciens, Epiciers et Confiseurs dans toutes les villes. (437)

Chronique Locale.

La souscription pour élever un monument à la mémoire de M. Billault, que dans son premier élan la ville de Nantes semblait devoir couvrir à elle seule, est ouverte dans toute la France, l'*Union de l'Ouest* publie dans son numéro d'hier, la lettre de M. le maire de Nantes à ses collègues, lettre que nous avons déjà donnée, et la fait suivre de ces réflexions :

« La France n'est point ingrate et, comme on l'a dit naguère, elle est assez riche pour payer sa gloire. Par conséquent si elle reconnaît avec M. le maire de Nantes que M. Billault est : 1° l'une de nos plus grandes illustrations modernes; 2° l'un des plus courageux défenseurs de la patrie; 3° un grand orateur dont les vertus publiques et privées comme la haute probité politique étaient à la fois si admirables et dignes de tant d'estime ! Il est certain, disons-nous, que, si la France reconnaît tout cela, la souscription dont M. le maire de Nantes a pris l'initiative, sera véritablement une souscription nationale, par l'élan, par l'enthousiasme, par le nombre immense des souscripteurs. En un mot, on fait appel au pays, on veut qu'il se prononce, on l'invite à formuler son jugement par voie de listes de souscription. Soit, nous acceptons cette juridiction suprême et, comme M. le maire de Nantes, nous attendons les listes. »

AVIS.

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES.

Des examens pour l'admission au surnuméraire dans l'Administration des Postes auront lieu le 21 janvier prochain.

Les jeunes gens qui seraient dans l'intention de prendre part à ces examens devront se présenter, sans délai, devant l'Inspecteur, chef du service des Postes du département où ils résident, chargé de leur donner tous les éclaircissements dont ils pourraient avoir besoin.

VILLE DE SAUMUR.

RECRUTEMENT. — Classe de 1863. — Formation des tableaux de recensement.

Le Maire de la ville de Saumur, officier de la Légion-d'Honneur,

Rappelle à ses administrés que l'article 8 de la loi du 21 mars 1852 prescrit aux jeunes gens susceptibles d'être portés sur les tableaux de recensement, à leurs parents ou tuteurs, de faire la déclaration nécessaire pour l'inscription sur ces tableaux. En conséquence, les jeunes gens omis seront reportés à la classe suivante; ce qui retardera leur libération.

Les jeunes gens seront, d'après la notoriété

publique, considérés comme ayant l'âge requis et tenus de suivre la chance du numéro qui leur échoira au tirage, à moins qu'ils ne produisent avant ce tirage un extrait de naissance régulier, ou, à défaut, un document authentique.

Les jeunes gens omis sur les tableaux de recensement, par suite de fraudes ou de manœuvres frauduleuses, seront déférés aux tribunaux; ils pourront être punis d'un emprisonnement d'un mois à un an, et, en cas de condamnation, ils seront, après l'expiration de la peine, inscrits en tête de la liste du tirage, où les premiers numéros leur seront attribués de droit.

Les jeunes gens qui désireraient passer la visite du conseil de révision dans un autre département que celui où ils tireront au sort, doivent en faire la demande au fonctionnaire chargé de présider aux opérations de ce tirage. Hôtel-de-Ville de Saumur, le 2 novembre 1863.

Le Maire, député au Corps-Législatif,
LOUVET.

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.

ADJUDICATION.

Le jeudi 26 novembre, à une heure, il sera procédé, au Ministère de la Marine et des Colonies, par voie de soumissions cachetées, à l'adjudication, en trente-deux lots de 50,000 kilogrammes chacun, de la fourniture de un million six cent mille kilogrammes de chanvre épuré, à livrer dans les ports de Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort et Toulon.

Les personnes qui auront l'intention de concourir à cette adjudication pourront prendre connaissance du cahier des conditions à la Préfecture de Maine-et-Loire.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Le *Moniteur* annonce que le conseil général de la Banque de France a, dans sa séance du 12 novembre, élevé de 6 à 7 0/0 le taux de l'escompte.

La *Correspondencia* de Madrid annonce que le gouvernement espagnol a résolu de se faire représenter au Congrès européen, ayant pour objet la révision des traités de 1815. — Havas.

Les nouvelles d'Amérique jettent un jour nouveau sur la situation des armées belligérantes dans le Tennessee. Le général Lee, après avoir, par une courte campagne offensive, détruit les moyens d'approvisionnement du général Meade et condamné celui-ci à un mois d'immobilité forcée, a détaché en arrière une masse de 30,000 hommes, formée principalement par les corps d'Ewell, ancien corps de Jackson. Ce sont des vétérans et les meilleurs troupes de l'armée confédérée. Ces

30,000 hommes ont rallié à Abington, en Virginie, un autre corps de 15 à 20,000 hommes. Cette armée se porte sur Bristol, où se trouve le général Burnside. Son but est évidemment de l'écraser et de le rejeter définitivement hors des limites de la confédération. Dès lors, le général Thomas, qui est à Chattanooga, se trouverait entièrement coupé et obligé d'opérer une retraite devant les forces supérieures commandées par Bragg. (La France.)

COMMUNE DES ROSIERS.

ADJUDICATION DE TRAVAUX DE PAVAGES

A FAIRE

Sur les chemins vicinaux de la commune.

Le Maire de la commune des Rosiers, prévient les entrepreneurs de travaux publics, que le dimanche 15 novembre prochain, en la salle de la Mairie, il sera procédé, en sa présence, à l'adjudication sur soumissions cachetées, des pavages à faire sur les chemins vicinaux de la commune, s'élevant à 10,000 fr., y compris les sommes à valoir.

Les entrepreneurs pourront prendre connaissance des plans, devis et cahier des charges, au secrétariat de la Mairie.

A la Mairie des Rosiers, le 30 octobre 1863.

Le Maire,

(604) E. TESSIÉ DE LA MOTTE.

Il y a des professions qui, par leur rang, l'importance qu'elles ont dans la société, sont plus particulièrement placées sous la surveillance de la loi. La pharmacie, par exemple, gardienne de la santé publique, doit se préoccuper autant de la bonne préparation des produits alimentaires confiés à ses soins que de l'exécution des prescriptions médicales. Aussi, pour assurer à l'homme dans l'état de santé, aussi bien qu'au convalescent, un aliment pur, exempt de toute altération, les pharmaciens de la Seine-Inférieure et de l'Eure ont senti la nécessité de chercher les moyens de ne vendre et débiter que des produits parfaitement purs. Ils se sont entendus, en 1854, pour faire fabriquer sous la surveillance d'une commission spéciale, des chocolats alimentaires et médicamenteux dont la vente se fait exclusivement dans les pharmacies.

Ces chocolats, soumis à l'examen de jurys spéciaux, ont été de leur part l'objet d'une attention particulière et ont mérité des récompenses aux expositions régionale de Rouen 1859, et nationale de Nantes 1861.

Le chocolat hygiénique des pharmaciens de la Seine-Inférieure et de l'Eure, aliment sain par excellence, est préparé dans des conditions de pureté irréprochable.

Pour prévenir toute contrefaçon, le consommateur devra s'assurer que l'étiquette a pour titre : *Chocolat hygiénique des pharmaciens de la Seine-Inférieure et de l'Eure.* (581)

— Et son cadavre ?

— C'est juste.

— Et son fagot ?

— C'est encore juste.

— Il était impossible de faire disparaître tout ça, ici, en plein jour, tandis qu'à la maison ce soir... Mais, auparavant, il convient de s'assurer si elle a entendu notre conversation.

— Elle a pu l'entendre.

— D'accord, mais elle a pu aussi ne pas l'entendre... D'ailleurs, je le répète, il eût été téméraire de l'expédier sur un chemin en plein jour. Nous ne pouvions manquer d'être vus, c'était une chose réglée. Elle peut, si elle a entendu, nous dénoncer, c'est vrai, mais les preuves contre nous manquent... (le papier en question sera déchiré avant que nous ayons pu être arrêtés...) tandis que les preuves pour ce qui eût été d'elle, n'auraient pas manqué... Enfin, il nous reste l'espoir qu'elle n'ait rien entendu.

— C'est quelque chose que l'espoir, mais c'est bien fragile aussi.

— Si elle a entendu, elle ne viendra pas à la maison...

— C'est aussi mon avis.

— Si elle vient, c'est qu'elle ne sait rien. D'ail-

leurs, je l'attends à la vaccination. Si elle tremble, c'est qu'elle aura surpris notre conversation, et alors...

— Alors ?...

— Malheur à elle...

VII. — LE COMPTE.

Marinel, l'un des assassins de Rosaline Lesage, était âgé d'environ cinquante ans. C'était un homme aux larges épaules, aux cheveux crépus et au teint fortement basané. Il avait les traits durs et les yeux injectés de sang. Lorsqu'il s'animait, l'écume lui venait aux lèvres, sa figure prenait un caractère sinistre et accusait une nature violente. Il passait, néanmoins, pour un honnête homme. Il était marié et avait deux enfants. Le premier touchait à sa dixième année; le second comptait six mois à peine. Sa femme, qui était d'une santé chétive, gardait le lit depuis plus d'un mois, à l'époque où se passaient les événements que nous racontons.

Solange n'avait pas été dupe de la question que lui avait adressée Marinel relative au temps qui s'était écoulé, depuis qu'elle se reposait; elle avait compris que son intention était de s'assurer, par sa réponse, si elle avait entendu leur entretien, et elle

avait répondu avec un grand sens, en disant la vérité. Sans doute, il pouvait se faire qu'elle vint d'arriver; et d'ailleurs, elle était sûre que le bruit de ses pas avait échappé aux assassins qui se fussent tus, s'ils avaient entendu marcher près d'eux. Mais l'air reposé de sa figure n'eût point échappé à Marinel, qui avait vu porter trop de fardeaux pour ignorer que la figure d'une personne pesamment chargée qui arrive, est tout animation, surtout en été, où la sueur découle sur le visage, à la moindre fatigue.

La femme de Jean Loysel avait également lu dans la pensée de l'assassin, lorsqu'il en était venu à lui proposer de vacciner son enfant. Il veut m'attirer chez lui, se dit-elle, et, sous l'action de la peur qu'il pense alors devoir agir sur moi, en me voyant à sa merci, me donner son enfant à vacciner. — Si je les ai entendus, se dit-elle, la main me tremblera pendant l'opération, car si une femme peut se faire un visage imperturbable, elle ne peut commander à ses nerfs, dans une pareille circonstance.

— J'ai pénétré tes desseins, s'était dit la courageuse femme, je sais que si je tremble en vaccinant ton enfant, c'en est fait de ma vie... Mais, l'espérance de mettre la main sur le compte du vol, sur ce papier accusateur, cette espérance me ferait marcher

pieds nus sur des charbons ardents, et je me rendrai, ce soir, à ton invitation. Et puis, si ce compte m'échappe, si ce papier a été brûlé avant mon arrivée, — Dieu, peut-être, me soutiendra, au moment de l'opération... Ah ! si je ne craignais pas de te voir assouvir ta fureur sur ta femme ou sur ton fils aîné, je te précéderais chez toi et m'emparerais du compte fatal. Mais ne le retrouvant plus, à ton arrivée, tu serais capable d'assassiner ta femme ou ton enfant et peut-être même tous les deux, pour avoir laissé enlever ce papier... Et ma conscience me défend de rendre l'honneur à mon époux au prix de la vie de ta femme ou de ton enfant ! C'est en ta présence, c'est sous tes yeux, que je dois m'emparer de ce compte, et j'ai la confiance que j'y parviendrai, avec l'aide du Ciel !

Vers huit heures et demie, après avoir été faire sa prière à l'église, la femme de Jean Loysel, munie de son bistouri, s'acheminait vers la maison de Marinel, où elle arriva à neuf heures.

L'assassin était avec son fils aîné, ce qui portait à croire que Locharf n'était pas encore arrivé, car on eût renvoyé l'enfant...

(La suite au prochain numéro.)

ETAT-CIVIL du 1^{er} au 15 octobre 1863.

NAISSANCES. — 1^{er}, Marie-Lucienne-Helmina Bernard, rue Marmillet; — 5, Emile Léquipé, rue de Fenet; — Albert Aubineau, rue de Fenet; — 6, Célestine Vailland, rue de l'Arseuil; — 7, Victorine Gaschet, rue de Fenet; — Julien-François Landais, rue Verte; — 8, Marguerite-Françoise Bouyer, rue d'Orléans; — Gabrielle-Emma Martin, rue Royale; — Louise Mouillé, rue Duplessy-Mornay; — 9, Jean-Baptiste Brisset, route de Varrains; — Charles Gouzé, rue St-Nicolas; — 12, Gaston Meunier, rue de la Visitation; — 13, Louis-François Ferdaine, rue de la Mairie.

MARIAGES. — 5, Joseph Perreau, sculpteur sur ivoire, a épousé Louise Bineau, ouvrière, tous deux de Saumur; — 10, Auguste Mollet, propriétaire, a épousé Pauline-Joséphine Lecoq, sans profession, tous deux de Saumur.

DÉCÈS. — 1^{er}, Eugène Lelarge, 4 ans, rue

de Fenet; — 2, Suzanne-Elizabeth Delauze, journalière, 72 ans, épouse de René-Pierre Berge, à l'Hôpital; — 3, Henriette Chazette, rentière, épouse de Pierre Villiers, 78 ans, rue de la Petite-Douve; — 5, Jean-François Girard, propriétaire, 75 ans, rue Neuve-Beurepaire; — Séraphie Lointier, lingère, épouse de Jean Marchand, 31 ans, à l'Hôpital; — 6, Eugénie-Henriette Goujon, 3 semaines, rue Visitation; — 7, Jeanne-Marie Tête-d'Oye, propriétaire, 79 ans, veuve Pierre Nouchet, rue Montée du Fort; — Guillaume Papin, journalier, 86 ans, à l'Hôpital; — 9, Henri-Louis Gennelay, 5 mois, rue Braud; — 11, Urbain Gaulay, docteur-médecin, 81 ans, place St-Nicolas; — 12, Françoise Repussard, sans profession, 48 ans, célibataire, rue Haute-St-Pierre; — 13, Françoise-Adrienne Rabouin, 1 an, rue de la Reine-de-Sicile; — 14, Adélaïde-Françoise Noury, chapelière, 27 ans, veuve Jean-Baptiste Dubreuil, à l'Hôpital; — 15, Hermine-Armandine-Alexandrine Batho, 7 mois, rue Portail-Louis.

BULLETIN FINANCIER.

Depuis la liquidation, le marché a fait triste contenance; les préoccupations de tout genre n'ont pas manqué aux spéculateurs; au point de vue politique, ils ont eu à se préoccuper du discours prononcé par l'Empereur à l'ouverture de la session; au point de vue financier, la crise monétaire sévit toujours, et s'il n'y a pas lieu de s'en inquiéter pour l'avenir, il est permis de constater les embarras qu'elle cause présentement. La Banque d'Angleterre et la Banque de France élèvent tour à tour le taux de l'escompte, et créent ainsi aux placements mobiliers, qui donnent un intérêt plus faible, une redoutable concurrence.

La rente 3 0/0 a de la peine à se maintenir au-dessus de 67 fr. Les actions des sociétés de crédit sont stationnaires. Le Crédit mobilier et le Crédit mobilier espagnol ont été offerts avec assez de persistance. Le Crédit colonial est resté ferme de 750 à 760.

Les cours des chemins sont restés très-calmes. Les rentes ont eu tendance à s'améliorer. On a détaché un coupon de 7.50 sur les obligations nouvelles de

Séville-Cadix, qui sont recherchées de 252-50 à 233 75.

Sur le marché industriel, quelques valeurs font bonne contenance. Nous citerons notamment les actions de la Société immobilière belge, qui sont tenues à 600 fr., et les actions de l'Approuague, qui sont recherchées de 125 à 150 fr.

La souscription aux ports de Brest a obtenu un succès remarquable. Un article du *Moniteur*, en appelant l'attention sur le magnifique avenir commercial de Brest, a contribué à rallier à cette belle entreprise tous les suffrages des capitalistes.

On s'est beaucoup occupé, sur le marché, de la Caisse centrale des docks, comptoir international de commerce, Société anglaise à responsabilité limitée qui a pour objet de vulgariser en France l'institution des docks, et toutes les opérations qui en dépendent. Les titres français, comprenant deux actions indivisibles, sont de 500 fr.

La Banque de capitalisation, 14, rue du Conservatoire, bien connue de nos lecteurs, reçoit en participation les sommes les plus minimes. — J. Paradis.

P. GODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1863, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Étude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

D'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance séant à Saumur, le sept novembre mil huit cent soixante-trois,

Il appert :

Que la dame Sophie-Anne Bouillier, épouse du sieur Louis-Joseph Rousselot, gérante de bureau de tabac, demeurant à Saumur, a été déclarée séparée de biens d'avec son mari.

Dressé à Saumur, par l'avoué soussigné, le douze novembre mil huit cent soixante-trois. (618) CHEDEAU.

Étude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

D'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le sept novembre mil huit cent soixante-trois,

Il appert :

Que la dame Jeanne Cherpy, épouse de M. Clément-François Duperray, ferblantier, demeurant à Fontevrault, a été déclarée séparée de biens d'avec son mari.

Dressé à Saumur, par l'avoué soussigné, le douze novembre mil huit cent soixante-trois. (619) CHEDEAU.

Étude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

D'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance séant à Saumur, le sept novembre mil huit cent soixante-trois;

Il appert :

Que la dame Clémence Duperray, épouse de M. Célestin Ferrand, ferblantier, demeurant à Fontevrault, a été déclarée séparée de biens d'avec son mari.

Dressé à Saumur, par l'avoué soussigné, le douze novembre mil huit cent soixante-trois. (620) CHEDEAU.

Étude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

UNE MAISON

Située à Saumur, quai de Limoges, Autrefois occupée par M^{me} Cailhabat. S'adresser audit notaire. (621)

Étude de M^e TARDIVEL, avoué à Chinon (Indre-et-Loire).

VENTE PUBLIQUE

ET AUX ENCHÈRES,

Le dimanche 29 novembre 1863, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e FERMÉ, notaire à Chinon, En 82 lots,

DES IMMEUBLES

Dépendant des communautés et succession bénéficiaires RENÉ LHULLIER,

Notamment d'une USINE, sise aux Trinquebernilles, commune de Chinon, à proximité de la ville, sur la route d'Azay-le-Rideau, comprenant une pièce de terre de 2 hectares 98 ares, sur laquelle il existe une maison d'habitation et divers bâtiments et constructions servant à la fabrication du guano, noir animal, poudrette et autres engrais, avec manège, chaudières et autres objets reconnus immeubles par destination; Le tout parfaitement clos et en bon état.

Mise à prix. . . 10,000 fr.

Pour tous renseignements, s'adresser :

1^o A M^e TARDIVEL, avoué à Chinon;

2^o Et à M^e FERMÉ, notaire à Chinon, rédacteur et dépositaire du cahier des charges. (622)

Étude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

La propriété

DE BRIACÉ

Située au Chapeau, commune de Saint-Lambert-des-Lèvés,

Comprenant :

Un château bien distribué et 26 hectares 10 ares environ en jardins, terres, fermes, etc.

Baux à renouveler. S'adresser, pour visiter la propriété, à la ferme de Briacé, joignant le château, au sieur Halbert, qui occupe cette ferme; pour traiter et pour tous renseignements, à M^e LAUMONIER, notaire. (594)

A VENDRE

OU A LOUER,

Très-jolie MAISON avec jardin et une pièce d'eau, à Saumur, en face de la gare des marchandises. S'adresser à M. NANCEUX. (412)

BON BILLARD

A VENDRE

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

OU A LOUER

Avec ou sans caves,

Pour entrer en jouissance à la Saint-Jean 1864,

GRANDE ET BELLE MAISON DE COMMERCE,

Actuellement occupée par M. Victor MORIN, quai de Limoges.

Il y a DEUX CAVES, qui peuvent contenir 200 pièces de vin, plus TROIS CAVEAUX.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

TROIS MAISONS

A VENDRE

Rue de Bordeaux.

S'adresser à M. VINSONNEAU. (582)

A VENDRE

UN CHEVAL

D'une grande distinction, fils d'Albion et petit-fils de Caravan, étant dressé et prenant quatre ans. S'adresser à M. PERDOUX, propriétaire à Brain-sur-Allonnes. (586)

Étude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

Ou pour la Saint-Jean prochaine, Ensemble ou séparément,

DEUX MAISONS

AVEC COMMUNICATION FACULTATIVE, Rue de la Mairie, nos 4 et 6,

Occupées par la maison de commerce de Sainte-Marie.

S'adresser audit notaire. (595)

A LOUER

Présentement,

Place du Roi-René.

Ensemble ou séparément, UN JARDIN, CAVES, MAGASINS

ET PORTION D'UNE MAISON,

Précédemment occupée par M. Charles Gauron.

S'adresser à M. LAIR, à Blou.

A CÉDER

PORTION DE MAISON

AVEC ÉCURIE ET REMISE,

Place Saint-Michel.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Présentement,

MAISON, avec JARDIN et VIGNES, située au Pont-Fouchard, appartenant à M^{me} Bontemps, occupée par M^{me} veuve Arizoli.

S'adresser à M. BONTEMPS-ROCHAT.

ENGRAIS POUR LES VIGNES.

M. CH. MILSONNEAU, rue Royale, à Saumur, prévient MM. les propriétaires qu'il tient à leur disposition des CHIFFONS-ENGRAIS pour les vignes. (615)

AVIS.

On demande un APPRENTI. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE UN OUVRIER RELIEUR. S'adresser au bureau du journal.

HUET-DELANOUE,

Ancien chef de cuisine des principaux hôtels de Saumur,

A l'honneur de prévenir le public qu'il se chargera de préparer des repas pour la ville et la campagne à de très-bonnes conditions.

S'adresser rue du Palais-de-Justice, n^o 2, au premier. (615)

M. RIELLANT

CHIRURGIEN-DENTISTE,

A l'honneur de prévenir sa nouvelle clientèle et les personnes qui voudraient l'honorer de leur confiance, qu'il continue toujours les opérations du ressort de la chirurgie dentaire, et qu'il s'occupe des pièces et dentiers artificiels en tous genres, et de la pose de dents incorruptibles, à base de caoutchouc.

Saumur, quai de Limoges, 157.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 12 NOVEMBRE.			BOURSE DU 13 NOVEMBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	67 35	» 30	» »	67 25	» »	» 10
4 1/2 pour cent 1852.	95 15	» 15	» »	95 50	» 35	» »
Obligations du Trésor.	447 50	» »	» »	447 50	» »	» »
Banque de France.	3380 »	25 »	» »	3380 »	» »	» »
Crédit Foncier (établi).	1295 »	20 »	» »	1290 »	» »	» 5
Crédit Foncier, nouveau.	» »	» »	» »	1240 »	» »	» »
Crédit Agricole.	660 »	» »	» »	660 »	» »	» »
Crédit industriel.	710 »	2 50	» »	710 »	» »	» »
Crédit mobilier.	1105 »	13 75	» »	1105 »	» »	» »
Comptoir d'esc. de Paris.	762 50	2 50	» »	762 50	» »	» »
Orléans (estampillé).	975 »	5 »	» »	981 25	6 25	» »
Orléans, nouveau.	810 »	» »	» »	810 »	» »	» »
Nord (actions anciennes).	978 75	» »	3 75	982 50	3 75	» »
Est.	485 »	» »	» »	488 75	3 75	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	955 »	5 »	» »	958 75	3 75	» »
Midi.	697 50	5 »	» »	698 75	1 25	» »
Ouest.	520 »	7 50	» »	518 75	» »	1 25
Genève.	498 75	1 25	» »	498 75	» »	» »
Dauphiné.	482 50	» »	1 25	482 50	» »	» »
Ardennes.	476 25	» »	1 25	478 75	2 50	» »
C ^o Parisienne du Gaz.	1692 50	» »	» »	1700 »	7 50	» »
Canal de Suez.	480 »	5 »	» »	490 »	10 »	» »
Transatlantiques.	517 50	2 50	» »	520 »	2 50	» »
Autrichiens.	405 »	» »	5 »	405 »	» »	» »
Sud-Autrich.-Lombards.	532 50	» »	1 25	535 »	2 50	» »
Victor-Emmanuel.	408 75	» »	» »	410 »	1 25	» »
Russes.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Romains.	407 50	» »	» »	412 0 5	» »	» »
Crédit Mobilier Espagnol.	666 25	» »	» »	» »	» »	» »
Saragosse.	623 75	8 75	» »	630 »	6 25	» »
Portugais.	505 »	5 »	» »	500 »	» »	5 »

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	306 25	» »	» »	306 25	» »	» »
Orléans.	302 50	» »	» »	302 50	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	300 »	» »	» »	301 25	» »	» »
Ouest.	296 25	» »	» »	295 »	» »	» »
Midi.	296 25	» »	» »	295 »	» »	» »
Est.	296 25	» »	» »	296 25	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le